

## SOUS DETAIL DES PRIX

A.O. N° 01/ISM/2023

N° prix	Unité de mesure	SMIG pour une journée de travail (8h/jour) 15.55dhs /heure (1)	Congé payé 1.5 jour pour chaque 26 jours de travail 5.77% (Correspondant à une journée de travail) (2)	Jours fériés et chômés 3.85% (3)	Total salaire 4=1+2+3	Charges sociales (part patronale)			Taxe de formation professionnelle (Correspondant à une journée de travail) (8)	Charges de fonctionnement (tenue, matériel et autres frais) Assurances et marge bénéficiaire (9)	Total HT* (10)
1	JOURNEE DE TRAVAIL DE 8 HEURES/JOUR	124.40 DHS	7.17DHS	4.78DHS	136.35DHS	6,40%	4,11%	8,98%	1,6%		10=4+5+6+7+8+9
						8.72DHS	5.60DHS	12.24DHS	2.18 DHS		



- Ce Tableau doit être joint à l'acte d'engagement et au bordereau des prix-détails estimatifs ;
- Les montants des cases (1,2,3,5,6,7et 8) déjà fixés sont arrêtés suivant les taux réglementaires. Les montant leur correspondant proposés par le concurrent ne doivent pas être inférieurs chacun au montant fixé au sous-détail des prix ci-dessus.
- Utiliser seulement deux chiffres après la virgule pour tous les calculs (sans majoration).
- \* Le montant figurant dans cette colonne doit être identique au Prix Unitaire du bordereau des prix-détails estimatifs.

Signature et cachet du concurrent :